

CONSEIL MUNICIPAL
Du
Vendredi 07 avril 2022

COMPTE RENDU

Ouverture de séance à : 20h35

Étaient présents : Mesdames ANDRE, BENZERROUK, GIANNONE et JOLY
Messieurs LEDOUBLE, PRATTICO, OURS PRISBIL et YVANOFF.

Étaient Absentes excusées : Mesdames CHABRE, SAMSON et SMEECKAERT et

Messieurs : GODARD, LEROY. D, LEROY.X et SALOMON

Pouvoirs : Mr SALOMON à Mr YVANOFF, Mr D. LEROY à Mr OURS PRISBIL,
et Mme SMEECKAERT à Mme JOLY

Secrétaire de séance : Mme BENZERROUK Myriam

1. Approbation du Conseil Municipal du 25 mars 2022

Le Maire demande si le Compte Rendu du 25 mars 2022 appelle des réserves aux conseillers présents lors de ce Conseil Municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2022 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux présents à ce Conseil.

2. Vote du taux des taxes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 20.59 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37.96 %

3. Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes 843 648.20 €
- Dépenses 843 648.20 €

En section d'investissement :

- Recettes 946 632.00 € (dont excédent reporté 66 037.75 €)
- Dépenses 946 632.00 €

4. Demande de subventions des associations 2022

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions qui ont été présentées par diverses associations pour 2022. Le montant total prévu au budget 2022 étant de 8000,00 €.

Demande de l'association	Montant attribué 2022
SOPLTEBA	200
ENTRELACS	0
HANDI VAL DE SEINE	500
FLEP de BONNIERES	150
CFAIE Val de Reuil	70
SECOURS CATHOLIQUES	300
LES RESTAURANTS DU COEUR	300
TOTAL	1520

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité les demandes de subventions proposées dans le tableau.

5. GPSEO : approbation du projet de règlement local de publicité intercommunal.

Le Maire expose au conseil municipal le projet de règlement d'affichage dans l'intercommunalité GPSEO.

VU la délibération du Conseil Communautaire GPSEO arrêtant le projet de règlement local de publicité intercommunal en date du 17 mars 2022

VU l'avis demandé à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité le projet de règlement local de publicité intercommunal

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion de la Commission des impôts directs le jeudi 05/05/2022
- Installation de caméras

Clôture de séance à : 22h00

Fait à Mousseaux-sur-Seine le 12 Avril 2022

Le Maire,
Gérard OURS PRISBIL